

Note de rentrée – école maternelle les Eaux Vives

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers enfants,

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir votre enfant, de vous accueillir, à l'Ecole maternelle Les Eaux Vives à Bièvres!

Vous avez en main un document regroupant les informations essentielles et utiles pour cette année scolaire.

1) ORGANISATION DES CLASSES

L'organisation des classes pour l'année scolaire 2015/ 2016 est la suivante :

Classes de la Petite école :

PS de Mme Agnès SOREL

PS de Mme Hélène ROUSSEAU

Classes de l'école du bas :

MS de Mme Monica RODRIGUEZ

MS de Mr Bruno GOUNEL

MS/GS de Mme Laure VERGNE

GS de Mme Magali ERRECART

GS de Mme Hélène AUMONIER remplacée jusqu'à la Toussaint par Melle Solenn LE SECH

DIRECTRICE : Mme Magali ERRECART

2) HORAIRES

Lundi/ Mardi/ Jeudi /Vendredi: de 8H30 à 11H30 et de 13H45 à 16H.

Mercredi : de 8H30 à 11H30.

L'accueil se fait à la porte de la classe pour la petite école et dans le préau pour l'école du bas de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h35 à 13h45.

Ouverture des portes pour la sortie des élèves à 11h30 et 16h

Passé ce délai, les portes de l'école seront fermées à clé. Soyez ponctuels afin de ne pas déranger le bon déroulement des activités de la classe et la sécurité des élèves !

De 16h à 16h30, une récréation surveillée par les ATSEMS est organisée gratuitement par la mairie.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires. En cas de retard ou d'empêchement, prévenez si vous le pouvez au 01 69 41 02 59

À l'école maternelle, les enfants ne peuvent être remis qu'à leurs parents, ou aux personnes autorisées par ceux-ci et dont les coordonnées sont inscrites sur les feuilles de renseignements.

3) CONSEIL D'ECOLE

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole se dérouleront durant le mois d'octobre.

Vous êtes électeurs, mais vous pouvez aussi être candidates ou candidats. Il y a, en principe, trois réunions du Conseil d'Ecole par an. Un compte-rendu de ces réunions est affiché, ce qui vous permet d'être informés des projets, réalisations et problèmes de l'école.

4) CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des classes : mardi 1er septembre 2015

Vacances de la Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Vacances d'hiver : du samedi 20 février 2016 au lundi 7 mars 2016

Vacances de printemps : du samedi 16 avril 2016 au lundi 2 mai 2016

Vacances d'été : mardi 5 juillet 2016

5) RELATIONS FAMILLE / ECOLE

▪ Réunion d'information destinée aux parents

Une d'information destinée à tous les parents et organisée par les enseignants aura lieu à l'école, selon des modalités qui vous seront communiquées ultérieurement. Une invitation plus précise vous parviendra.

Vous pourrez échanger avec les enseignants pour mieux comprendre les activités des classes.

Les parents peuvent également rencontrer les enseignants en sollicitant un rendez-vous.

▪ Fiche de renseignements / Documents à compléter

1. **La fiche de renseignement** concernant votre enfant donne les informations nécessaires sur les personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre votre enfant après la classe. **Nous vous remercions de la compléter soigneusement**. Pour les enfants dont les parents sont séparés, l'école doit connaître l'adresse précise et complète de chacun des deux parents.

Il faudra informer la direction d'école en cas de modifications survenant en cours d'année scolaire (adresse, numéro de téléphone...). Il est indispensable de nous communiquer au moins un numéro de téléphone permettant de joindre un membre de la famille.

2. **La fiche urgence est à compléter.** Nous vous invitons à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.

3. **Différentes fiches de renseignements complémentaires** seront à renseigner au cours des semaines à venir (assurances, droit à l'image ...)

Informations à destination des parents

Les informations vous seront communiquées par le biais d'un cahier de liaison, sur papier libre ou par affichage.

6) HYGIÈNE ET SANTÉ :

Il est recommandé :

- de surveiller régulièrement les cheveux de vos enfants, et de prévenir en cas de contamination par les poux ;
- d'avertir l'école en cas de maladie contagieuse ;
- d'éviter de donner des sucreries aux enfants pour venir à l'école.

Il est formellement interdit d'apporter des médicaments à l'école.

En cas de maladie chronique, un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) sera signé avec le médecin scolaire.

7) SÉCURITÉ :

Il est recommandé d'être attentif à ce que l'enfant apporte à l'école.

Sont interdits :

- Les objets potentiellement dangereux ;
- Les bijoux qui risquent d'être perdus, voire dangereux (pendants d'oreilles) ;
- Les jouets personnels générateurs de conflits entre les enfants.

Inversement, il sera convenable de **restituer** à l'enseignant(e) tout objet rapporté à la maison et n'appartenant pas à votre enfant (la discrétion sera assurée).

8) VÊTEMENTS :

Les manteaux, bonnets, gants, porteront le nom de votre enfant afin de permettre une restitution aisée. Attention les écharpes sont interdites.

9) ASSURANCE SCOLAIRE :

Elle est facultative pour les activités obligatoires mais obligatoire pour les activités facultatives (celles pour lesquelles nous vous demandons une autorisation parentale car débordant du cadre horaire habituel ou avec un pique-nique). Vous avez le libre choix de la compagnie.

- Demandez-lui une attestation (que vous nous ferez parvenir si ce n'est déjà fait)
- Vérifiez bien que l'enfant a une garantie individuelle (et non seulement une responsabilité civile)
- Dans ce cas, en cas d'accident, c'est vous qui demanderez l'imprimé de déclaration à votre assureur, le directeur se contentera d'attester les faits.

Quelle que soit l'assurance choisie, elle n'intervient que comme complémentaire aux remboursements de la Sécurité Sociale.

10) RESTAURATION SCOLAIRE :

Le restaurant scolaire n'est pas sous la responsabilité de la directrice.

Le restaurant scolaire municipal est géré par la Caisse des Ecoles et les repas sont préparés sur place. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial. Dans un souci de meilleure gestion, une pré-inscription est demandée aux parents qui souhaitent faire déjeuner leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire.

Pour toute information vous pouvez contacter le service de restauration

Tél : 01 69 41 19 88 ou par mail restaurant@bievres.fr

L'équipe pédagogique de l'Ecole maternelle les Eaux Vives de Bièvres vous adresse ses cordiales salutations et vous souhaite une excellente année scolaire.